

**Conseil de sécurité**

Cinquante-deuxième année

3795^e séance

Lundi 30 juin 1997, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Lavrov (Fédération de Russie)

Membres :

Chili	M. Larraín
Chine	M. Wang Xuexian
Costa Rica	M. Sáenz Biolley
Égypte	M. Elaraby
États-Unis d'Amérique	N. Gnehm
France	M. Dejammet
Guinée-Bissau	M. Lopes da Rosa
Japon	M. Owada
Kenya	M. Mahugu
Pologne	M. Wlosowicz
Portugal	M. Monteiro
République de Corée	M. Park
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall
Suède	M. Osvald

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1997/438 et Add.1)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1997/438 et Add.1)

Le Président (*interprétation du russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola, de l'Argentine, du Brésil, du Lesotho, du Mozambique et des Pays-Bas, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Van Dunem (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Petrella (Argentine), M. Amorin (Brésil), M. Nteso (Lesotho), M. Dos Santos (Mozambique) et M. Biegan (Pays-Bas) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation du russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), documents S/1997/438 et Add.1.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1997/498, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Le premier orateur sur ma liste est le représentant des Pays-Bas. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Biegan (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays associés : Bulgarie, Chypre, République tchèque, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie, ainsi que la Norvège, souscrivent à cette déclaration.

Le Conseil de sécurité va adopter aujourd'hui un projet de résolution créant une nouvelle Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), qui remplace la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) après plusieurs années d'un processus de paix complexe en Angola. Malgré les difficultés et les retards, la MONUA est le résultat des événements positifs qui ont eu lieu au cours des mois précédents. La formation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, le retour des députés de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) à l'Assemblée nationale et le début de la normalisation de l'administration de l'État sont des mesures importantes sur la voie de la mise en oeuvre intégrale du Protocole de Lusaka et représentent une bonne base pour le processus de réconciliation nationale.

Alors que certaines difficultés persistent, l'Union européenne reste optimiste quant à un résultat positif. C'est dans cet esprit que nous nous félicitons de la mise en place de la MONUA, qui pourrait grandement contribuer au retour de la stabilité et au redressement voulu en Angola.

Néanmoins, le processus de paix demeure fragile. Les événements survenus récemment dans la République démocratique du Congo ont accru les tensions en Angola. Nous sommes préoccupés par les rapports du Secrétaire général faisant état d'«affrontements sérieux ayant fait des victimes» (S/1997/438, par. 9) qui se sont produits dans le nord-est de l'Angola. Les deux parties doivent coopérer avec l'Organisation des Nations Unies et accorder à son personnel un accès total à toutes les zones placées sous son contrôle. En particulier, nous demandons à l'UNITA de mettre un terme aux attaques dirigées contre le personnel de l'Organisation des Nations Unies.

La démobilisation des soldats de l'UNITA, essentielle à la réussite du processus de paix, se poursuit à un rythme plus lent qu'il n'avait été prévu à l'origine. Il appartient, certes, au Gouvernement de créer des conditions adéquates pour ce processus, mais nous prions l'UNITA de coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies dans la démobilisation des anciens combattants de l'UNITA et dans le prompt achèvement de la formation d'une nouvelle armée angolaise unifiée.

Il est également nécessaire de mener à bien en priorité d'autres tâches militaires telles que l'élimination de tous les obstacles à la libre circulation des personnes et des biens et le désarmement de la population civile. L'UNITA doit fournir à la Commission conjointe des informations complètes sur les effectifs de son personnel armé, y compris les effectifs de la garde personnelle de son dirigeant, faute de quoi elle ne sera pas en mesure de se transformer en un parti politique légitime.

L'Union européenne estime qu'une rencontre rapide sur le territoire national entre le Président de l'Angola et le chef du plus important parti d'opposition contribuerait sensiblement à relâcher la tension politique et à favoriser la normalisation de l'administration de l'État dans les territoires sous contrôle de l'UNITA. On peut espérer que cette rencontre aiderait à résoudre également la situation militaire précaire dans la zone frontalière entre l'Angola et la République démocratique du Congo. La transformation de la station de radio de l'UNITA en une radio non partisane et la transformation de l'UNITA en un parti politique sont les autres questions politiques non encore réglées.

Malgré les progrès graduels enregistrés dans le processus de paix, la situation des droits de l'homme en Angola demeure préoccupante. La promotion d'une bonne gestion des affaires publiques, y compris le respect du droit et la protection des droits de l'homme, doivent être une partie intégrante des activités orientées vers la reconstruction et la normalisation de l'administration de l'État. La MONUA devra jouer un rôle important dans le domaine des droits de l'homme.

Compte tenu des troubles dans le nord de l'Angola et du fait que de vastes zones du pays ne sont pas encore sous le contrôle du Gouvernement, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) estime que les conditions pour le retour des réfugiés ainsi que des soldats démobilisés ne sont pas favorables. Cette situation nous préoccupe également. Il est important de fournir des fonds supplémentaires pour pouvoir mener à bien les programmes de démobilisation et de rapatriement du HCR.

Je voudrais conclure en rendant hommage au Secrétaire général, à son Représentant spécial et aux hommes et femmes d'UNAVEM III, qui ont oeuvré sans relâche pour maintenir l'Angola sur la voie d'une paix durable. Le personnel d'UNAVEM III doit être félicité pour un travail bien fait, qui, espérons-nous, sera mené à terme par la MONUA.

Le Président (*interprétation du russe*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Valle (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Ambassadeur Lavrov, en ce tout dernier jour du mois de juin, de votre présidence du Conseil. Sous votre direction compétente et avisée, les travaux du Conseil de sécurité une fois de plus ont été conduits de manière hautement efficace. Je suis heureux d'exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Park, pour le talent et la compétence avec lesquels il a mené les travaux du Conseil au mois de mai.

Nous saisissons l'occasion pour renouveler notre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Beye. Comme nous l'avons constamment reconnu, il a contribué très activement à combler le fossé entre les parties, de même qu'à consolider le processus de paix. Encore une fois, les efforts déployés par les trois États observateurs pour faire avancer le processus de paix ont constitué un facteur clef de ce processus.

Importante opération de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) est arrivée à son terme. Depuis février 1995, des hommes et des femmes de divers pays ont travaillé sans relâche à la consolidation du processus de paix en Angola. L'Organisation des Nations Unies a investi des fonds et une énergie considérables pour aider les Angolais à progresser sur la voie de la paix et de la réconciliation. D'une manière générale, UNAVEM III peut être indéniablement considérée comme une opération de maintien de la paix réussie. Bien que fragile, elle a pu faire régner la paix en Angola. L'UNITA a été en grande partie démobilisée. Depuis avril, le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale exerce le pouvoir en Angola.

Le Brésil est fier d'avoir participé au processus de paix dès son début. Pendant la plus grande partie de cette opération, le Brésil a été le plus important fournisseur de contingents à UNAVEM III. Le Brésil a envoyé en Angola un bataillon d'infanterie, une compagnie du génie, deux unités médicales et des observateurs militaires et de police. Cet effort a représenté un investissement considérable que le Brésil a été heureux d'apporter à la cause de la paix et de la stabilité en Angola. Le coût ne peut se mesurer exclusivement en termes financiers : cinq soldats brésiliens ont perdu la vie dans le cadre d'UNAVEM III.

Malgré toutes les réussites d'UNAVEM III, il reste encore diverses tâches à terminer. Sur le plan politique, le principal défi est la normalisation de l'administration de l'État partout dans le pays. Après un début encourageant, ce travail a subi des retards. Il apparaît maintenant clairement que ce processus sera confronté à de sérieux problèmes logistiques et psychologiques.

Sur le plan militaire, la sélection des membres de l'UNITA devant être incorporés dans la Police nationale angolaise, l'incorporation des soldats de l'UNITA sélectionnés dans les Forces armées angolaises, la fourniture d'informations sur les effectifs de la garde personnelle de M. Savimbi et la démobilisation et le désarmement de la population civile sont autant de tâches qui restent à accomplir et auxquelles il faut s'attaquer sérieusement et rapidement.

Plus récemment, des rapports ont fait état d'affrontements graves dans la région de Lunda Norte, qui se sont soldés par des pertes humaines. C'est là une cause d'inquiétude pour la communauté internationale quant aux perspectives d'une paix durable.

La situation montre clairement que la participation de l'Organisation des Nations Unies ne doit pas cesser avec la fin du mandat d'UNAVEM III. Une nouvelle mission complète est indispensable. Dans ce contexte, le Brésil se réjouit vivement de la création de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA). L'Organisation des Nations Unies ne doit rien ménager pour faire en sorte que les progrès obtenus par UNAVEM III ne connaissent pas des revers sérieux. La communauté internationale doit continuer à aider le peuple angolais à reconstruire un pays ravagé par plus de trois décennies de guerre.

En espérant que la paix et la réconciliation prévaudront, nous demeurons soucieux de voir les efforts de la communauté internationale récompensés, et les aspirations du peuple angolais réalisées.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il a adressées à l'actuel ainsi qu'aux précédents Présidents du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Angola, auquel je donne la parole.

M. Van Dunem «Mbinda» (Angola) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole au nom du Vice-Ministre

de mon pays. Étant reparti en Angola, il m'a demandé de parler en son nom.

Je commencerai par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Par ailleurs, je voudrais féliciter votre prédécesseur pour la sagesse et le dynamisme dont il a fait preuve dans l'accomplissement de son mandat.

Aujourd'hui, nous nous réunissons à un moment où certaines régions de notre continent connaissent une période particulièrement difficile et complexe. Des hostilités ont à nouveau éclaté dans certaines régions, qui, si elles demeurent sans règlement, risquent de compromettre à nouveau la paix et la stabilité régionales. Heureusement, l'Afrique connaît également des progrès remarquables qui pourraient fortement favoriser une existence pacifique au sein des nations.

L'effondrement récent du régime qui pendant nombre de décennies a soutenu la déstabilisation dans certaines nations de l'Afrique centrale a permis d'atténuer les tensions régionales et deviendra incontestablement un facteur important pour la paix ainsi que pour la stabilité sociale et politique dans le continent. Le processus de paix en Angola profitera de ce nouvel environnement.

Nous sommes convaincus que ce nouveau contexte régional permettra d'obtenir ce que ce Conseil a demandé à maintes reprises dans ses résolutions aux voisins de l'Angola, à savoir le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires internes des pays, en tant que facteurs essentiels à la réalisation de la paix.

Après avoir suivi un chemin long et ardu, le Protocole de Lusaka aborde enfin sa phase finale. Même s'il reste encore beaucoup à faire, ses effets positifs apparaissent maintenant si clairement que nous sommes confiants en l'avenir.

Comme les membres du Conseil s'en souviendront, le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale a prêté serment et le Parlement est au complet. Pour la première fois depuis les élections générales de 1992, les deux travaillent maintenant normalement. Avant même que l'UNITA ne s'acquitte pleinement de ses obligations, la cérémonie d'investiture devrait prouver la souplesse, la bonne volonté et la transparence dont ils ont fait preuve afin de promouvoir la confiance mutuelle.

Cependant, aussi importante qu'elle soit, la mise en place du nouveau Gouvernement et du Parlement ne répond pas à toutes les conditions prévues pour le rétablissement de la paix. Ses incidences sur le processus de paix pourraient être altérées si les questions militaires et politiques en suspens ne sont pas résolues.

Nous regrettons d'avoir à dire que ces questions non réglées n'ont pas encore été mises à exécution en raison du manque de coopération de l'UNITA, malgré ses assurances répétées.

L'UNITA continue de détenir des quantités importantes d'armes et des effectifs qu'il n'a jamais signalés à UNAVEM III. Récemment, beaucoup d'entre eux continuaient de prêter leur appui au régime de l'ex République du Zaïre. Près de 2 000 hommes sont encore à Pointe-Noire, dans la République du Congo.

Toutes ces forces doivent être désarmées, cantonnées et démobilisées aussi rapidement que possible. Elles doivent subir le même traitement que celui accordé aux troupes de l'UNITA qui se trouvent actuellement dans les zones de rassemblement.

Les informations militaires sur les armes et les effectifs de la garde personnelle du chef estimés à 4 000 hommes n'ont toujours pas été fournies et le démantèlement n'a toujours pas eu lieu bien que le Parlement lui ait déjà accordé un statut spécial ainsi que des privilèges et immunités au titre de chef du plus grand parti d'opposition.

Par ailleurs, les régions nord-est du pays ont été témoins ces derniers temps d'un afflux massif de personnes venant de l'ex-République du Zaïre. Elles comprennent des soldats de l'ancien régime zaïrois et des membres de l'ancienne milice hutue du Rwanda. Le Gouvernement se voit forcé de prendre des mesures pertinentes pour empêcher la violation des frontières du pays. Le Gouvernement oeuvre en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à résoudre ce problème.

L'extension de l'administration centrale de l'État, conjointement programmée et annoncée avec l'UNITA, connaît des obstacles. Jusqu'à présent, l'autorité de l'État n'a été étendue qu'à 10 des 145 lieux dont ils avaient convenu. Les obstacles dressés et l'orchestration délibérée d'incidents au cours du processus d'extension de l'administration de l'État fait douter du sérieux des dirigeants de l'UNITA. Ce conseil doit donc, par tous les moyens dont il dispose, continuer à faire pression sur l'UNITA pour l'amener à s'acquitter de ses obligations. Le fait de ne pas les

honorer et de retarder la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka ne servent pas l'intérêt de la paix et de la démocratie en Angola. Cela empêche le fonctionnement efficace des institutions de l'État, dont l'UNITA fait également partie intégrante, et retarde la légalisation de l'UNITA en tant que parti politique.

Il est important d'établir des échéances pour la mise en oeuvre de la prolongation du programme d'administration de l'État. La coopération constante de l'UNITA est essentielle, comme l'est la supervision des Nations Unies.

L'UNITA doit comprendre que son affirmation en tant que force politique dans le contexte politique angolais ne dépend pas de son occupation constante de parties du territoire ou du maintien de ses forces militaires, mais de la mise en place d'un cadre politique juridique prévu dans le Protocole de Lusaka.

La souplesse dont a fait preuve le Gouvernement depuis le début de la mise en oeuvre des accords de paix devrait porter l'UNITA à avoir confiance en la bonne foi du Gouvernement et à voir en lui un partenaire honnête.

Malgré ces difficultés, nous attendons avec impatience une conclusion positive du processus de paix. Les Angolais ne veulent pas perdre les fruits de cet immense effort, ni de tous les sacrifices consentis par tous ceux qui ont participé à la restauration de la paix et à la création d'une nouvelle base pour notre développement.

Ce Conseil et la communauté internationale doivent se montrer vigilants afin d'annihiler toutes les intentions de ceux qui veulent garder l'Angola l'otage des intérêts de particuliers ou de groupes.

Notre paix est encore fragile, mais ses effets positifs sur la population et sur toute la nation angolaise sont innombrables.

En effet, le climat de crainte et d'insécurité qui était largement répandu s'est amélioré. Dans le secteur économique, le taux d'inflation a baissé, une partie importante de l'infrastructure est en cours de reconstruction et grâce aux activités de déminage des routes et des ponts sont maintenant remis en état. Les populations qui sont retournées dans leurs lieux d'origine ont relancé la production alimentaire et un grand nombre d'anciens combattants ont été démobilisés et réintégrés dans la vie civile. Avec la consolidation du processus de paix, d'autres progrès encore plus décisifs seront réalisés.

La réunion d'aujourd'hui ouvre une nouvelle perspective pour la présence des Nations Unies en Angola et le processus de paix lui-même. Le remplacement d'UNAVEM III par la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) n'est pas une simple formalité technique. Il signifie que des fondations solides ont été établies pour assurer un avenir de paix durable et la démocratie en Angola. Cependant, étant donné que la question de la composante militaire du processus de paix demeure en suspens, nous renouvelons notre proposition de reporter provisoirement le retrait des Casques bleus jusqu'à ce que notre tâche fondamentale, et en particulier militaire, soit achevée et qu'on aboutisse à la démilitarisation complète de l'UNITA.

Mon gouvernement se félicite de la mise en place de la MONUA et est d'avis que sa structure et son mandat, tels qu'ils ont été établis dans le rapport du Secrétaire général, sont pleinement compatibles avec le rôle futur des Nations Unies en Angola. Nous apporterons à cette mission une coopération et un appui sans réserve, comme nous l'avons fait avec UNAVEM.

Je saisis cette occasion pour exprimer la gratitude du peuple et du Gouvernement angolais à tous les gouvernements et aux Casques bleus qui ont travaillé pour l'UNAVEM et dont certains d'entre eux ont perdu la vie ou ont été mutilés dans l'accomplissement de cette mission de paix. Ceci a récemment été le cas pour des soldats des contingents brésilien et zimbabwéen. Nous leur rendons solennellement hommage.

Je souhaite également réaffirmer, au nom de mon gouvernement, notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour l'attachement qu'il a manifesté à l'Angola, ainsi qu'à son Représentant spécial, M. Beye, et aux membres de la troïka d'observateurs, le Portugal, la Russie et les États-Unis.

Je remercie en outre les agences humanitaires et les gouvernements qui nous ont si généreusement aidés à soulager les difficultés de nos populations gravement touchées par la guerre. La poursuite de leur appui est essentielle au succès des activités de démobilisation et de réinsertion dans la vie civile des quelque 10 000 anciens combattants.

Le projet de résolution qui est proposé pour adoption mérite l'appui de mon gouvernement, même si nous aurions préféré que son contenu soit quelque peu amélioré. Nous espérons que ce texte sera une nouvelle incitation à la consolidation de la paix dans mon pays.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de l'Angola pour les aimables paroles qu'il a eues à mon endroit et à l'endroit de mon prédécesseur en tant que Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant est le représentant du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dos Santos (Mozambique) (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence et du brio avec lequel vous avez conduit les travaux du Conseil pendant le mois de juin. Ma délégation souhaite également exprimer sa sincère reconnaissance à votre prédécesseur pour la façon remarquable dont il a mené les débats du Conseil.

Je voudrais également exprimer la gratitude de ma délégation au Secrétaire général pour le rapport détaillé dont nous sommes saisis aujourd'hui et pour les efforts inlassables qu'il a déployés dans la recherche d'une paix réelle et durable et de la réconciliation en Angola.

La dernière fois que nous avons pris la parole devant le Conseil de sécurité, nous nous sommes réjouis de la formation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale en Angola, en tant que pas important sur la voie de la stabilité et de la normalisation de la situation devant mettre un terme à de longues années de souffrances dans ce pays frère.

À cette occasion, nous avons affirmé que le peuple angolais était, plus que jamais auparavant, proche d'un règlement définitif de ce conflit dévastateur et du rétablissement d'une paix bien méritée. Nous avons également déclaré que, même si la mise en place d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale représentait un pas remarquable pour mener à bien le processus de paix en Angola, il ne pouvait être considéré comme une fin en soi. La volonté et la coopération, tant du Gouvernement angolais que de l'UNITA, demeurent un impératif tout au long du processus afin d'en garantir le succès.

Avec la formation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale et le retour des députés de l'UNITA à l'Assemblée nationale, une base solide a été établie pour la normalisation de la vie en Angola. Tout en nous félicitant de l'esprit de coopération et de tolérance manifesté par les parties lors des premières initiatives du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, nous espérons sincèrement que toutes les parties continueront d'oeuvrer en

étroite coopération dans cette nouvelle phase, pour restaurer la confiance et mettre fin aux tensions qui prévalent dans certaines régions du pays.

Nous estimons que la création d'un climat de confiance est un facteur important qui permettra aux parties de continuer à apporter leur entière coopération pour accélérer la normalisation de l'administration de l'État, achever la démobilisation des anciens combattants et leur réinsertion dans la société, de même que pour mener à bien la formation de l'armée unifiée, afin de consolider ainsi la réconciliation nationale et la paix, dans le plein respect des dispositions du Protocole de Lusaka.

Nous continuons de croire que la consolidation de la paix après les conflits est une condition préalable indispensable à l'instauration d'une paix durable et de la stabilité. Cela devrait inclure non seulement des tâches politiques, sociales et économiques immédiates, mais également des programmes à moyen et à long terme, afin d'établir une transition entre les secours d'urgence et les activités de reconstruction et de développement. Si ce processus est mené à bien, le peuple angolais en tirera éternellement des bénéfices.

Les Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble, devraient rester résolues à aider le peuple angolais à surmonter ces problèmes ainsi que d'autres auxquels il est confronté afin de restaurer la confiance politique et de créer un environnement propice à une paix, une stabilité et un développement durables.

Ma délégation a examiné attentivement le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la troisième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Nous voudrions saluer la recommandation du Secrétaire général, qui figure dans le rapport, concernant la mise en place, à compter du 1er juillet 1997, de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA).

Nous sommes convaincus que la MONUA, en réalisant son mandat, fournira l'assistance internationale indispensable à la pleine mise en oeuvre du Protocole de Lusaka et permettra de consolider les gains obtenus à ce jour dans la processus de paix.

Le mandat d'UNAVEM III expirant aujourd'hui, nous voudrions rendre un hommage tout particulier à M. Beye, Représentant spécial du Secrétaire général, et à tout le personnel civil, militaire et de police d'UNAVEM III, ainsi qu'à celui des institutions des Nations Unies, pour les

efforts inlassables qu'ils ont faits pour appuyer la consolidation de la paix et de la réconciliation nationale en Angola.

Une fois encore, nous voudrions exprimer notre gratitude à tous ceux qui contribuent à la réalisation d'une paix durable en Angola, en particulier les trois pays observateurs et les pays fournissant des contingents, afin d'instaurer un environnement propice au développement non seulement en Angola mais également dans toute la région d'Afrique australe.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant du Mozambique des aimables paroles qu'il m'a adressées ainsi que de celles qu'il a adressées à mon prédécesseur en sa qualité de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant est le représentant du Lesotho. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nteso (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a l'honneur de prendre la parole aujourd'hui sur le point de l'ordre du jour concernant la situation en Angola. En Afrique australe, nous continuons d'attacher une grande importance à la pleine mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, à la préservation de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Angola ainsi qu'à une paix durable pour le peuple angolais.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Nous avons bénéficié de votre direction avisée et compétente durant ce mois. En même temps, je voudrais rendre un hommage particulier à votre prédécesseur pour la façon exemplaire avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Je voudrais également saisir cette occasion pour dire la gratitude de ma délégation au Secrétaire général et à son Représentant spécial pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés dans la recherche de la paix en Angola.

Lors de la dernière réunion de cette instance, nous nous étions félicités de l'avènement d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale. Encouragés par cet événement, nous avons instamment appelé la communauté internationale à appuyer le peuple angolais et partagé l'espoir que des progrès rapides et tangibles pourraient être réalisés pour achever la mise en oeuvre des autres aspects du Protocole de Lusaka. Nous étions cependant pleinement conscients du fait qu'il restait encore beaucoup à faire avant que le peuple angolais ne puisse jouir d'une paix durable. Nous appelions donc à la prudence : même si l'instauration

du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale était une mesure importante, elle ne constituait pas une fin en soi.

Les événements survenus récemment en Angola sont assez troublants. Nous sommes particulièrement préoccupés par les accrochages dont il a été fait rapport entre les forces gouvernementales et l'UNITA dans le nord-est du pays et qui ont fait des victimes. Il est clair que cette tension militaire dans le nord-est a des effets sur la situation en Angola. Il est impératif que tous les Angolais mettent immédiatement fin à ces affrontements et se consacrent à nouveau à la consolidation des progrès déjà obtenus.

De même, il est troublant que la réunion tant attendue entre le Président Dos Santos et M. Savimbi n'ait pas encore eu lieu. L'importance de cette réunion ne saurait être trop soulignée. C'est là un élément essentiel si toutes les parties veulent montrer leur attachement et leur détermination au processus de paix et à en assurer le succès. Cette rencontre, qui aurait dû avoir lieu depuis longtemps, sera un catalyseur pour la normalisation de l'administration de l'État et pour l'instauration de la confiance dans l'intérêt de la réconciliation nationale. Nous souhaitons donc souligner l'urgence d'une réunion entre le Président Dos Santos et M. Savimbi.

Tout en étant encouragés par le fait que 23 000 soldats démobilisés ont quitté les zones de cantonnement, le processus lent de démobilisation des anciens combattants de l'UNITA et la fermeture des centres de sélection et de démobilisation continuent de nous inquiéter. Le rapport du Secrétaire général indique que l'UNITA a une fois encore recouru à l'obstruction des activités de l'Organisation internationale pour les migrations et enlevé son envoyé. Il convient de déplorer ces ingérences et obstructions et le Conseil devrait contraindre l'UNITA à renoncer à de tels actes. Il est crucial qu'aucun effort ne soit épargné pour intensifier la démobilisation afin que le processus puisse être réalisé dans les délais prévus, à savoir d'ici la fin d'août. Nous avons noté la situation financière précaire de l'OIM et réitérons l'appel que le Secrétaire général a lancé à la communauté des donateurs pour qu'ils contribuent généreusement à ses efforts.

Concernant le fait que la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) a été réduite à une mission d'observation, ma délégation appuie les recommandations du Secrétaire général. Nous sommes allés trop loin et avons trop investi dans le processus de paix en Angola pour permettre que les acquis obtenus à ce jour soient gaspillés. Maintenant que la porte de la paix est

ouverte en Angola, la communauté internationale a un devoir moral de rester engagée pour que la paix durable devienne une réalité irréversible en Angola. Une analyse attentive de la situation sur le terrain sera indispensable avant que le Conseil ne puisse déterminer le mandat d'une mission de suivi. Vu les accrochages rapportés dans le nord-est, une certaine forme de présence militaire sera justifiée. Un tel mandat devra être suffisamment souple pour permettre à la Mission de s'attaquer à la série de problèmes qui se poseront probablement. Parmi les nombreuses activités de la MONUA, les droits de l'homme, les programmes d'information du public et les programmes humanitaires seront nécessaires pour créer des conditions favorables à la stabilité politique, à la reprise économique et sociale et au développement durable.

Dans son rapport, le Secrétaire général nous informe que malgré les difficultés persistantes et les retards injustifiés, il est généralement satisfait de l'esprit de coopération et de tolérance dont font preuve les deux parties, même dans les moments les plus difficiles. Nous sommes encouragés de voir que les parties font preuve d'une volonté toujours plus grande d'oeuvrer de concert, et nous espérons que cet esprit mutuel de coopération et d'accommodement prévaudra et que des progrès pourront ainsi être faits dans l'achèvement de la mise en oeuvre des autres aspects du Protocole de Lusaka.

Au moment où la paix, le progrès et la prospérité tant attendus par le peuple angolais se dessinent, nous devons nous souvenir des hommes et des femmes d'UNAVEM III dont les sacrifices quotidiens nous rapprochent de la paix. Nous leur rendons un hommage tout particulier. Notre gratitude va également à la communauté des donateurs et aux pays de la troïka pour leur appui résolu à la lutte pour la paix et la stabilité en faveur du peuple angolais.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant du Lesotho des aimables paroles qu'il m'a adressées ainsi que de celles qu'il a adressées à mon prédécesseur en tant que Président du Conseil de sécurité.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Zimbabwe et de Maurice des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mapuranga (Zimbabwe) et M. Wan Chat Kwong (Maurice) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous saluer respectueusement. Vous représentez un pays qui depuis longtemps joue un rôle central dans les événements internationaux. La fin de la guerre froide a renforcé votre grande capacité à influencer de façon décisive les événements. Pour ces raisons, et compte tenu de votre très grande expérience professionnelle et personnelle, nous sommes certains que vous possédez toute les qualités nécessaires pour mener à bien l'examen de cette question.

Qu'il me soit permis également de féliciter l'Ambassadeur Park, de la Corée, de sa présidence le mois dernier.

Je dois en outre féliciter très cordialement la République populaire de Chine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord du dialogue qui a permis la rétrocession de Hong-kong, rétrocession dont nous avons pu suivre le déroulement de près grâce aux moyens de communication.

L'Argentine participe brièvement à ce débat sur l'Angola pour les raisons suivantes : tout d'abord, en raison de notre attachement permanent à la paix et à la sécurité internationales et de l'amitié que nous portons au peuple angolais et à sa démocratie; deuxièmement, parce que l'Angola fait partie de la communauté ibéro-lusitanienne à laquelle l'Argentine s'identifie largement; et, enfin, parce qu'il s'agit d'un pays auquel nous unissent des liens géographiques compte tenu de sa présence sur le littoral atlantique et de sa participation active dans la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.

Cela dit, je crois que nous avons de bonnes raisons de lancer un nouvel appel au Gouvernement angolais et à l'UNITA pour qu'ils trouvent des solutions aux problèmes qui freinent l'exécution des Accords de Lusaka, pour qu'ils mettent fin aux tensions dans le nord-est du pays, pour qu'ils étendent l'administration de l'État à tout le territoire angolais et pour qu'ils fassent progresser la démobilisation. Dans ce contexte, nous croyons qu'une rencontre entre le

Président Dos Santos et M. Savimbi contribuerait à la réalisation de l'objectif commun de la paix. Il ne faut pas laisser passer l'occasion créée par le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale le 11 avril dernier.

Nous saluons le dernier rapport du Secrétaire général et nous appuyons la création de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) qui va succéder à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), aux membres de laquelle nous rendons hommage. Nous sommes certains que la MONUA, par le biais de ses composantes politiques, de police civile, de droits de l'homme et militaires, apportera une contribution importante au peuple angolais. C'est pourquoi, nous souscrivons à la résolution dont le Conseil de sécurité est saisi et qui porte création de cette mission d'observation.

Je termine en rappelant que l'Angola est un pays qui a obtenu son indépendance à la suite d'affrontements militaires et politiques qui ont eu lieu sur son territoire et ici aux Nations Unies, au Comité de la décolonisation. Dans les deux scénarios, différents pays membres du Conseil de sécurité ont joué un rôle constructif et transcendant. Face à ce problème, il convient aujourd'hui d'avoir recours au même esprit et à la même détermination.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de Maurice. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Wan Chat Kwong (Maurice) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'emblée, Monsieur le Président, vous exprimer les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois, ainsi que sa reconnaissance pour l'excellente façon dont les travaux ont été dirigés jusqu'à présent. J'aimerais également remercier votre prédécesseur de son leadership exemplaire pendant le mois de mai.

Aujourd'hui nous allons être témoins d'une autre étape dans le processus de paix en Angola. La fin du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) et la création de la nouvelle Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) y faisant suite par le Conseil, signale un nouveau tournant dans l'histoire, parfois troublée, de la mise en oeuvre des Accords de Lusaka.

Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général et le remercie de sa contribution précieuse au processus de paix. Cependant, il reste encore beaucoup à faire, car si le processus de paix a formellement été établi entre le Gouvernement et l'UNITA, avec quelques exceptions notables, et si un calme relatif semble prévaloir à ce jour dans le pays, la paix, hélas, ne s'est pas encore installée dans l'esprit de tous les Angolais. Bien que le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale ait été formé, l'unité et la réconciliation doivent encore faire leur chemin dans le cœur de tous les Angolais.

C'est pourquoi ma délégation appuie fermement l'appel lancé par le Secrétaire général et par d'autres orateurs qui m'ont précédé, pour que M. Savimbi rencontre le Président Dos Santos dès que possible sur le sol angolais. L'importance d'une telle rencontre pour la consolidation du processus de paix ne saurait être trop soulignée.

L'expérience de mon propre pays en témoigne. Peu de temps après une campagne électorale féroce qui a précédé l'indépendance de mon pays, les dirigeants des factions rivales se sont littéralement donné la main, avec l'aide des bons offices d'un gouvernement ami dont le pays est un membre permanent du Conseil de sécurité. Cette réconciliation historique a été sans aucun doute décisive dans la mise en place des bases sur lesquelles le développement économique de mon pays s'appuie.

Nous croyons fermement que la rencontre des deux dirigeants indiquera le début d'un processus nécessaire à la guérison du traumatisme psychologique et politique laissé par plus de 20 ans de cruel conflit interne. C'est pourquoi ma délégation appuie fermement la création d'une mission d'observation, dont le mandat consistera précisément à aider les parties angolaises à consolider la paix et la réconciliation nationale, à renforcer la confiance et à créer un environnement propice à une stabilité à long terme, à l'évolution démocratique et au redressement du pays.

Ma délégation se félicite du rôle d'observateur de la Mission qui veillera à ce qu'après la fin de la Mission UNAVEM III les deux parties continuent de respecter les termes du processus de paix. Les événements survenus récemment dans l'ex-Zaïre ne montrent que trop clairement que l'UNITA n'a pas encore rendu l'essentiel de son armement et n'a pas dispersé tous ses éléments armés contrairement à ce qui a été annoncé précédemment. Le Conseil devra donc continuer à se montrer vigilant.

Ma délégation voudrait également se joindre aux autres pour renouveler l'appel à une assistance généreuse et

continue de la part de la communauté internationale dans les secteurs humanitaire, économique et social. Sans une telle assistance, les accomplissements remarquables de l'ONU en faveur de la paix en Angola pourraient être compromis.

Enfin, ma délégation voudrait rendre un vibrant hommage aux femmes et aux hommes d'UNAVEM III, qui ont tant contribué à faire régner la paix dans cette partie de l'Afrique. Nous aimerions également mentionner tout particulièrement M. Alioune Blondin Beye, dont le rôle et le leadership ont été décisifs.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de Maurice des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais tout d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations avant le vote.

M. Monteiro (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Le Portugal souscrit à la déclaration faite ce matin par le représentant de la présidence du Conseil de l'Union européenne.

Le Portugal partage l'évaluation positive du processus de paix en Angola, qui figure dans le rapport du Secrétaire général. En effet, la formation d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale le retour des députés de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) à l'Assemblée nationale, le début de la normalisation de l'administration de l'État et le statut spécial du Président de l'UNITA sont autant de jalons dans le processus de paix en Angola.

Ces réalisations importantes ont été obtenues grâce à la résolution et à l'appui de la communauté internationale, et en particulier de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) et les efforts inlassables déployés par le Représentant spécial du secrétaire général, M. Beye.

Ma délégation souhaiterait rendre un chaleureux hommage aux efforts exemplaires déployés par M. Beye et par le personnel d'UNAVEM III, dont la diligence et la patience ont permis de surmonter de nombreux obstacles, y

compris le plus difficile à vaincre — la crainte qu'il n'y ait jamais de paix. L'Organisation des Nations Unies devrait à juste titre être fière du rôle joué par UNAVEM III en Angola en faveur de la paix et de la réconciliation nationale.

Certaines choses restent cependant à faire, et des problèmes demeurent. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, le chemin qui mène à une paix durable en Angola demeure ardu. Le Portugal estime que la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) est la bonne réaction face à la situation actuelle en Angola. Elle permettra à l'ONU de rester engagée dans un processus encore fragile. D'autre part, les Angolais doivent comprendre qu'il leur appartient de saisir cette occasion pour consolider la paix. Un retour à la guerre ne saurait être toléré par la communauté internationale.

Il faut espérer que la réunion tant attendue en Angola entre le Président Eduardo Dos Santos et M. Jonas Savimbi aura lieu le plus rapidement possible. Ma délégation croit que cette réunion contribuera de manière décisive à l'achèvement des derniers aspects politique et militaire du processus de paix.

En dépit des tensions qui persistent dans le nord-est de l'Angola, la manière dont le Gouvernement et le Président de l'UNITA se sont rencontrés montre qu'ils ont tiré de l'expérience amère une leçon sur les vertus de la retenue et du dialogue. Il en est de même de leur coopération constructive avec le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale. Nous les engageons à continuer de suivre cette voie.

Les différentes composantes de la MONUA joueront un rôle décisif dans cette étape importante du processus de paix. En particulier, la surveillance des droits de l'homme et des aspects humanitaires aura un effet à long terme sur le type de société après conflit qui apparaîtra en Angola. À ce titre, nous appuyons le renforcement de la composante de police civile de la MONUA ainsi que l'assistance politique apportée à la promotion de la tolérance et de la réconciliation nationale.

Le Portugal participera sans réserve à la MONUA, à laquelle il fournira l'unité médicale de la Mission ainsi que des observateurs militaires et de police civile. Nous avons également promis des fonds à l'Organisation internationale pour les migrations qui exigent la démobilisation et les programmes de réinsertion sociale et nous appelons instamment d'autres pays à apporter leur contribution.

La MONUA peut jouer un rôle décisif en renforçant la confiance et en créant un climat de confiance, qui est nécessaire pour ouvrir la voie à la consolidation démocratique, y compris la primauté du droit et le redressement économique du pays. Mon pays continuera d'intensifier ses programmes de coopération bilatéraux avec le Gouvernement angolais.

Pour ce qui est des aspects militaires de cette opération de suivi, comme le Secrétaire général, nous pensons que le rythme du retrait des forces militaires des Nations Unies sur le terrain doit être dicté par la situation en Angola et les progrès réalisés dans la consolidation de la paix plutôt que par des contraintes budgétaires extérieures. Après avoir tant investi dans la paix en Angola — la MONUA sera la quatrième opération des Nations Unies dans ce pays — l'ONU devrait garder le cap car elle est proche de sa destination finale.

Les derniers événements survenus dans la région ont montré l'importance que revêtent la paix et la réconciliation nationale en Angola pour la stabilité et la sécurité de l'ensemble de la région. La communauté internationale, dans l'intérêt de la sécurité de la région, doit en conséquence appuyer la fin du processus de paix en Angola. La création de la MONUA est un pas important dans cette direction.

M. Dejammet (France) : La délégation française apportera son soutien au projet de résolution qui va être mis aux voix et qui tend à créer la Mission d'observation des Nations Unies en Angola. Ce projet est explicite sur l'évolution récente de la situation en Angola et sur l'objet de la nouvelle Mission. C'est pourquoi la délégation française se bornera à quelques observations.

La constitution en avril dernier d'un Gouvernement d'unité nationale ainsi que l'intégration au sein du Parlement des députés de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) ont marqué un tournant important dans la voie de la réconciliation. L'UNITA a commencé à participer à la vie politique de manière régulière et pacifique.

Il n'est pas surprenant que les événements dans l'ex-Zaïre aient eu des répercussions en Angola. Une onde de choc a entraîné à nouveau les parties angolaises dans la voie de l'affrontement. Cet affrontement aurait toutefois pu être plus grave. L'escalade a été évitée jusqu'à présent. Ceci peut s'expliquer par le fait que des étapes importantes avaient été franchies auparavant dans la voie de la réconciliation.

Les tensions récentes ont toutefois révélé que des dispositions du Protocole de Lusaka restaient méconnues, au premier chef par l'UNITA. Celle-ci conserve, par exemple, une force militaire significative. L'UNITA doit se mettre en conformité avec ses obligations. Elle doit comprendre que seule la participation à la vie politique lui offre une perspective d'avenir. Le Gouvernement angolais facilitera une évolution harmonieuse en adoptant lui-même une attitude de retenue et de strict respect du Protocole de Lusaka. Le Gouvernement angolais peut compter sur la détermination des autorités françaises à l'aider dans son oeuvre de reconstruction d'un Angola réconcilié.

Pour conclure, je souhaite rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alioune Blondin Beye, dont l'énergie, la force de conviction et le sens de la diplomatie ont beaucoup contribué au progrès du processus de paix en Angola.

M. Gomersall (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*interprétation de l'anglais*) : Le Royaume-Uni partage l'évaluation du Secrétaire général sur la situation en Angola. Nous appuyons sa recommandation de retirer la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) et de créer une Mission d'observation des Nations Unies pour prendre le relais. Nous reconnaissons que l'opération devrait conserver une composante militaire alors que la démobilisation se poursuit afin d'offrir une stabilité indispensable. Nous nous félicitons également d'une capacité renforcée pour surveiller et enquêter sur les abus en matière des droits de l'homme.

C'est un moment important pour l'Angola. Le passage d'une opération de maintien de la paix à une mission d'observation est en soi la reconnaissance d'un progrès important dans le processus de paix. Un nouveau Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale a été formé et les députés de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) se sont maintenant joints à l'Assemblée nationale. Nous nous félicitons de l'esprit de coopération et de tolérance dans lesquels ces événements se sont déroulés.

Mais nous sommes préoccupés par le rythme lent avec lequel se déploie l'administration de l'état et la méfiance qui persiste entre les parties. L'élan positif initial doit être retrouvé et maintenu pour assurer une paix et une stabilité à long terme. Les deux parties doivent poursuivre un dialogue constructif pour y aboutir. À cet égard, nous demandons instamment au Président Dos Santos et à M. Savimbi de se rencontrer le plus rapidement possible.

Ces dernières semaines, des accrochages militaires ont compromis le processus de paix. Nous sommes préoccupés par le renforcement de l'appareil militaire dans le nord de l'Angola. Les tensions sont sans conteste hautes. Nous espérons que la présence militaire des Nations Unies qui reste aidera à prévenir la reprise des hostilités et qu'il sera donné accès sans réserve aux régions dans lesquelles ils souhaitent enquêter.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a appelé notre attention sur les attaques menées par l'UNITA contre le personnel d'UNAVEM III. Elles sont tout à fait inacceptables. On doit veiller à assurer la sécurité intégrale de tout le personnel de l'ONU.

Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il y a un besoin urgent d'achever sans tarder le processus de démobilisation. C'est une question à laquelle le Royaume-Uni attache une grande importance. Depuis 1995, y compris pour l'aide alimentaire, le Royaume-Uni a fourni plus de 8 millions de dollars au processus de démobilisation, dont plus de 1,5 million sont allés directement à l'Organisation internationale pour les migrations. Nous sommes conscients de leurs besoins constants, dont nous tenons compte pour répondre à l'appel collectif de l'ONU en faveur de l'Angola pour 1997.

Enfin, au moment où va commencer la Mission d'observation des Nations Unies, nous rendons un hommage tout particulier au Représentant spécial ainsi qu'aux hommes et aux femmes d'UNAVEM III pour leur contribution au rétablissement de la paix et de la stabilité en Angola. Quarante et un membres de la Mission ont été blessés dans l'exercice de leur devoir, et 32 ont perdu la vie. Mais ils ont chacun apporté un changement important dans la vie de tous les Angolais et dans leurs perspectives d'avenir. Ils méritent nos vifs remerciements pour un travail bien accompli dans des circonstances difficiles et dangereuses. Nous attendons des dirigeants angolais qu'ils fassent en sorte que les efforts et les sacrifices du personnel des Nations Unies n'aient pas été consentis en vain.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis de dire d'emblée que le Kenya appuiera intégralement le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous croyons que ce projet de résolution est important, car il va créer la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), la Mission de suivi qui va maintenir la présence internationale après l'expiration ce jour du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III).

Depuis de nombreuses années déjà, l'ONU joue un rôle de chef de file dans la recherche de la paix en Angola, qui a commencé avec la première Mission, UNAVEM I, en 1989. Cette mission avait accompli sa tâche avec succès et avait permis de lancer UNAVEM II et UNAVEM III. Le Kenya est fier d'avoir contribué au succès de ces missions en fournissant du personnel, des contributions financières et un appui politique.

Depuis sa mise en place, UNAVEM III — la plus grande opération de maintien de la paix jamais mise en place — a contribué sensiblement au processus de paix en Angola. UNAVEM III y a participé activement en vérifiant le cessez-le-feu, en prêtant ses bons offices, en désamorçant les tensions, en renforçant la confiance, en escortant les convois civils et en s'acquittant de tâches techniques et autres tâches essentielles. En avril dernier, à la suite d'efforts concertés, de nombreux acteurs, dont UNAVEM III, les parties angolaises sont convenues de mettre en place le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale que l'on attendait depuis longtemps.

Néanmoins, tandis que son mandat expire aujourd'hui, UNAVEM III va laisser certains aspects politiques et militaires du processus de paix non réglés. Les aspects politiques comprennent la normalisation de l'administration de l'État sur l'ensemble du territoire, la transformation de la station de radio de l'UNITA en une radio non partisane et celle de l'UNITA elle-même en un parti politique. Les aspects militaires comprennent la démobilisation des ex-combattants de l'UNITA et leur réinsertion dans la société, le démantèlement des postes de contrôle illégaux et le désarmement de la population civile.

Ma délégation attache beaucoup d'importance au prompt accomplissement de ces tâches. Nous croyons que ces tâches demeurent décisives pour le succès de l'ensemble du processus de paix. Leur accomplissement dépend de la volonté politique et de la décision des dirigeants angolais.

La situation générale en matière de sécurité demeure inquiétante. Au cours des dernières semaines, le Gouvernement a renforcé ses troupes dans les provinces septentrionales de Lunda Norte et de Lunda Sul afin, apparemment, de mettre un terme aux infiltrations d'éléments armés venus de la République démocratique du Congo. Le Gouvernement a, certes, le droit souverain de déplacer ses troupes à l'intérieur de ses frontières, mais nous sommes préoccupés par le fait que ces activités militaires pourraient nuire à l'équilibre fragile qui maintient le cessez-le-feu. Nous sommes également préoccupés par le fait que ces activités militaires pourraient avoir des effets négatifs sur le

travail des organisations non gouvernementales qui se trouvent sur place, comme cela a été le cas le mois dernier lorsque les personnels d'UNAVEM III et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) se sont vu refuser la liberté de mouvement dans les régions touchées.

Ma délégation a également noté la persistance d'actes de banditisme dans d'autres parties du pays, en particulier dans les provinces de Benguela et d'Huila, notamment celui qui, le 19 mai 1997, a coûté la vie au caporal du bataillon brésilien d'UNAVEM III. Nous demandons au Gouvernement et à l'UNITA de coopérer pour régler ces problèmes de sécurité. Nous réitérons une fois de plus l'appel que nous avons lancé en faveur de la convocation d'une réunion entre le Président Dos Santos et M. Jonas Savimbi afin de régler ces questions et d'autres. Nous continuons de croire que la tenue de cette réunion — en fait, de ces réunions — à l'avenir, est essentielle dans cette phase du processus de paix.

Pour terminer, nous remercions le Secrétaire général, son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, et le personnel d'UNAVEM III qui ont oeuvré avec dévouement dans l'intérêt de la paix en Angola. Nous espérons que la MONUA connaîtra le même succès. Nous rendons également hommage aux trois États observateurs et à tous ceux qui sont demeurés attachés au processus de paix. Nous les encourageons à continuer de soutenir le processus jusqu'à la fin.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Les événements survenus ces dernières semaines en Angola ont été une source de préoccupation pour la communauté internationale. Malgré la mise en place du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale en avril dernier, la situation en Angola reste précaire. De nombreuses tâches difficiles restent encore à accomplir, le processus de paix en Angola souffre toujours des divisions politiques persistantes et de la méfiance entre les parties ainsi que de problèmes psychologiques et logistiques graves. La coopération sans réserve de l'UNITA concernant les questions militaires est d'autant plus urgente que les événements récents montrent clairement qu'elle continue de maintenir une importante capacité militaire.

Nous sommes préoccupés par le fait que ces problèmes, à moins qu'ils ne soient traités comme il convient, pourraient une nouvelle fois entraver le processus de paix. Dans ces circonstances, nous pensons que la présence de l'ONU en Angola devrait être maintenue afin que le processus de paix puisse enregistrer d'autres progrès. À cet égard, nous appuyons la mise en place de la Mission d'observation

des Nations Unies en Angola (MONUA), qui va succéder à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), comme l'a recommandé le Secrétaire général, et nous voterons en faveur du projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Aujourd'hui, au moment où en créant la MONUA, nous ouvrons un nouveau chapitre dans le processus de paix en Angola, nous tenons à souligner une fois de plus que la véritable réconciliation nationale, la consolidation de la paix et le développement incombent aux parties et au peuple angolais eux-mêmes. La communauté internationale peut aider le peuple angolais à réaliser son bien-être dans la paix, mais elle ne peut jamais remplacer la ferme adhésion et la détermination du peuple angolais, qui sont essentiels pour l'édification de leur nation.

En fait, la consolidation de la paix et de la réconciliation dans un pays déchiré par plus de 20 ans de guerre civile sera un processus ardu et long. Toutefois, ce ne sera pas une chose impossible à réaliser. Nous exhortons les parties angolaises à ne pas essayer de gagner la guerre par les armes, mais à gagner la paix par le dialogue. À cet égard, nous attachons une grande importance à la tenue rapide d'une réunion en tête-à-tête entre le Président Dos Santos et M. Savimbi, comme cela est mentionné au paragraphe 14 du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Nous sommes certains que le mandat de la MONUA sera exécuté d'une manière bien planifiée et coordonnée pour jeter les bases solides d'une nouvelle phase du processus de paix angolais. À cet égard, nous pensons que le Conseil de sécurité devrait continuer à suivre de près la situation en Angola et les activités de la MONUA.

Nous saisissons également cette occasion pour prier instamment les parties angolaises, en particulier l'UNITA, de s'abstenir de tout acte, y compris l'emploi de la force, de nature à nuire à l'avenir du processus de paix ou à la sécurité du personnel de la MONUA ou tout autre personnel international.

Pour terminer, nous félicitons UNAVEM III de s'être acquittée avec succès de son mandat, en dépit des retards qu'elle a rencontrés dans le processus de paix depuis sa création, c'est-à-dire au cours des 30 derniers mois. Une paix durable en Angola est à notre portée. Nous rendons hommage aux hommes et aux femmes courageux d'UNAVEM III pour cette réussite. Nous rendons également hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Beye, aux trois États observateurs et à tous les

autres qui se sont consacrés avec dévouement à la cause de la paix en Angola.

M. Larraín (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous nous félicitons vivement des progrès importants accomplis dans le processus de paix, notamment la création du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, le retour des députés de l'UNITA à l'Assemblée nationale et l'adoption du texte de loi régissant le statut particulier du chef du principal parti d'opposition.

La création du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale en Angola est un tournant historique dont le Gouvernement chilien, comme la communauté internationale tout entière, se félicite.

Bien que le calme continue de régner dans le pays, nous sommes très préoccupés par les informations que nous avons reçues relatives à des mouvements de troupes et à des affrontements dans la région septentrionale. Il serait regrettable que des événements survenus dans la région, mais hors du territoire angolais, puissent nuire au processus de consolidation de la paix en Angola.

De même, nous sommes préoccupés par les tâches qui restent à accomplir conformément aux dispositions du Protocole de Lusaka. Du côté militaire, ces tâches comprennent la sélection des membres de l'UNITA devant être incorporés dans la Police nationale angolaise et dans les Forces armées angolaises, ainsi que la démobilisation et le désarmement de la population civile. Du côté politique, elles comprennent la normalisation et l'administration de l'État dans l'ensemble du pays, la légalisation de l'UNITA en tant que parti politique et la convocation d'une réunion en Angola entre le Président José Eduardo Dos Santos et le dirigeant de l'UNITA, M. Savimbi.

Le Secrétaire général a proposé une mission de suivi pour succéder à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), qui porterait le nom de Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), et dont le mandat d'ensemble consisterait à aider les parties angolaises à consolider la paix et la réconciliation nationale.

Le fait que nous soyons en mesure de procéder à cette nouvelle opération montre qu'une phase de l'histoire récente de l'Angola va prendre fin sur le terrain et que nous entrons dans une période de consolidation de la paix et de la réconciliation nationale. Une période commence au cours de laquelle les Angolais et la communauté internationale

doivent consacrer tous leurs efforts au développement du pays.

Pour les raisons qui viennent d'être exposées, ma délégation votera en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Je ne voudrais pas terminer ma déclaration sans tout d'abord remercier M. Beye ainsi que tous les hommes et toutes les femmes qui ont participé à UNAVEM, soit dans le cadre du système des Nations Unies, soit à travers des organisations humanitaires, pour le travail précieux qu'ils ont accompli dans l'intérêt de la paix en Angola. Nous remercions également le Gouvernement portugais et les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie pour leurs efforts de médiation, ainsi que tous les États qui ont coopéré avec l'Angola.

M. Włosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Les progrès accomplis dans le processus de paix en Angola sont importants. Lorsque le Conseil de sécurité s'est réuni la dernière fois dans cette salle pour discuter de la situation dans ce pays, ma délégation, comme d'autres, s'était réjouie de constater que les parties avaient finalement adopté les mesures attendues depuis longtemps pour honorer leurs engagements. Dans la création du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, le retour des députés de l'UNITA à l'Assemblée nationale et l'adoption du texte de loi sur le statut spécial du Président de l'UNITA, nous voulions voir la preuve d'une avancée décisive dans l'application des dispositions du Protocole de Lusaka. Nous pensons que notre optimisme a été justifié, et nous espérons que les parties concernées en Angola et en premier lieu, l'UNITA, n'essayeront pas de se manipuler réciproquement, et qu'elles oeuvreront ensemble à l'avenir de leur pays.

Du côté politique, l'extension et la normalisation de l'administration de l'État dans le pays constituent la tâche prioritaire qui revêt une importance suprême pour l'avenir du processus de paix. Le rythme inégal et frustrant du processus de mise en place des structures gouvernementales dans le pays nous préoccupe. Ma délégation prie instamment les membres de l'UNITA de cesser immédiatement de faire obstacle à ce processus. Nous notons également avec inquiétude la diffusion permanente par l'UNITA d'informations hostiles qui ont une influence néfaste sur l'atmosphère politique du pays.

S'agissant des aspects militaires du processus de paix, ma délégation regrette de devoir une fois de plus faire des commentaires critiques à propos tant du désarmement de la population civile que de la phase finale du processus de

démobilisation des anciens combattants. À ce stade, il paraît justifié de faire une autre observation — l'UNITA n'a pas fourni d'informations sur les effectifs de la garde personnelle de M. Savimbi et les armes dont celle-ci dispose. C'est là un point important du fait que d'après de nombreuses indications l'UNITA, contrairement aux obligations qui lui incombent au titre du Protocole de Lusaka, est soucieuse de préserver son potentiel militaire. Nous appelons l'UNITA à se défaire de son potentiel militaire, comme convenu, et à se transformer en parti politique.

Nous sommes préoccupés par l'impact négatif de la situation prévalant dans la République démocratique du Congo sur les relations entre les parties en Angola. Comme d'autres, nous avons noté le récent regain de tensions dans les provinces septentrionales du pays. Ici encore, nous pensons que la meilleure façon d'éliminer les problèmes, ou mieux, encore, de les éviter, est d'appliquer à la lettre les accords pertinents. Comme stipulé dans les dispositions du Protocole de Lusaka, le Gouvernement angolais doit notifier l'opération de maintien de la paix des Nations Unies de tous les mouvements de ses troupes. Nous pensons que cette mesure contribuerait certainement à désamorcer des tensions inutiles.

Ma délégation est convaincue que la situation en Angola exige plus que jamais que le Président Dos Santos et M. Savimbi se rencontrent et s'entretiennent seuls sans intermédiaires et sans recourir à la propagande. Une rencontre entre ces deux dirigeants est, selon nous, indispensable pour apaiser les tensions et, partant, pour accélérer le processus de paix.

Notre délégation appuie pleinement l'idée de transformer UNAVEM III en une mission ayant pour acronyme MONUA, et nous voterons pour le projet de résolution. Nous convenons avec le Secrétaire général que, dans les circonstances actuelles, le mandat de cette mission de suivi devrait être, entre autres tâches, d'aider les parties angolaises à consolider la paix, à renforcer la confiance et à instaurer un climat propice au développement général du pays. Nous appuyons pleinement la décision prise par le Conseil de faire dépendre une prorogation du mandat de la capacité des parties à oeuvrer ensemble conformément à l'esprit de leur accord. Pour les mêmes raisons, nous pensons que la nouvelle Mission devra conserver un potentiel militaire, du moins pour le moment. En conséquence, ainsi qu'il est envisagé dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, le Secrétaire général devrait être chargé de faire appliquer le calendrier de retrait graduel des unités militaires d'UNAVEM III, en continuant de tenir compte de la situation sur le terrain et des progrès accomplis en ce qui

concerne les éléments encore inachevés du processus de paix. Permettez-moi de saisir cette occasion pour souligner, comme nous le faisons toujours, l'importance de la sécurité et de la liberté de mouvement du personnel de la Mission que le Conseil est sur le point de créer.

Ma délégation partage l'avis du Secrétaire général selon lequel son Représentant spécial, qui a prouvé qu'il était apte à jouer un rôle vital dans le processus de paix en Angola et dont nous avons grandement apprécié les efforts, devrait continuer à assister les parties. Il est important que le Représentant spécial poursuive sa coopération avec les États observateurs du processus de paix, ainsi qu'avec les États de la région et leur organisation. Une telle coopération sera encore plus importante après la fin d'UNAVEM III.

Nous partageons également l'opinion du Secrétaire général concernant la demande des parties portant sur le renforcement de la présence en Angola des observateurs des droits de l'homme et des activités connexes des Nations Unies.

Au moment où expire le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), ma délégation voudrait rendre hommage et exprimer sa gratitude au personnel de l'opération de maintien de la paix. Aussi fragile que demeure la situation en Angola, leur contribution à l'édification d'un avenir pacifique et meilleur pour ce pays ne saurait être sous-estimée. Nous sommes fiers du fait que le groupe d'observateurs militaires de la Pologne a pu travailler avec leurs collègues d'autres pays pour accomplir tant de choses.

Enfin, je tiens à remercier les trois États observateurs du processus de paix en Angola pour le travail et les conseils qu'ils ont fournis.

Enfin, je tiens à souligner que la Pologne souscrit à la déclaration faite par la délégation des Pays-Bas au nom de l'Union européenne.

M. Da Rosa (Guinée-Bissau) : Une étape décisive vient d'être franchie en Angola. Les progrès accomplis jusqu'ici dans le processus de paix n'auraient pas été possibles sans l'action du Secrétaire général qui, dès son entrée en fonctions, s'y est employé résolument avec le soutien de son Représentant spécial, M. Blondin Beye, du personnel d'UNAVEM III et des pays membres de la troïka, qui tous et de manière concertée oeuvrent activement au règlement du problème angolais. La Guinée-Bissau s'attache profondément au succès et au progrès du processus de paix en Angola.

La communauté internationale s'est pleinement investie dans la recherche d'une solution à la crise angolaise. Beaucoup de moyens financiers ont été nécessaires pour assurer le bon déroulement de cette opération de maintien de la paix, considérée la plus importante jusqu'ici. C'est dire combien est grande la responsabilité qui nous incombe de continuer à veiller à ce que tout se poursuive comme prévu en vue de la pleine exécution du Protocole de Lusaka.

Cependant, il est crucial que les frères angolais travaillent de concert en vue de mener à bien rapidement la tâche à accomplir au titre de l'Accord de paix, car la communauté internationale ne peut accepter que le processus de paix se poursuive indéfiniment. Il reste, en effet, des obstacles très importants à franchir, notamment le parachèvement des derniers aspects politiques du processus de paix, y compris la normalisation de l'administration de l'État sur l'ensemble du territoire national, la transformation de la station de radio de l'UNITA en une radio non partisane, l'achèvement de la formation des Forces armées angolaises, l'incorporation de membres du personnel de l'UNITA dans la Police nationale, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants et l'enlèvement des mines et autres engins explosifs sont à l'heure présente certains des domaines qui doivent recevoir une attention pressante du Conseil. De l'avis de ma délégation, l'accomplissement de ces tâches permettra de garantir la stabilité politique et militaire du pays.

Ma délégation note avec une certaine satisfaction que l'Angola avance pas à pas sur la voie de la paix. Mais nous sommes néanmoins inquiets de la tournure récente des événements, tels que décrits le 27 juin par M. Blondin Beye devant les membres du Conseil de sécurité. Notre préoccupation est en effet grande devant les entraves répétées et les multiples actes d'hostilité enregistrés dans l'exécution du mandat de l'UNAVEM III. Nous en appelons aux partis à collaborer sans réserve avec la Mission et à s'abstenir de tout acte pouvant faire obstacle à la poursuite de son mandat.

Ma délégation, comme d'autres, estime que seule la volonté politique ferme et résolue des parties de mettre en oeuvre l'ensemble de l'Accord de paix permettra de progresser de façon irréversible.

Comme notre délégation a déjà eu l'occasion de le dire, la paix en Angola, pour pouvoir se consolider et être durable, a besoin de la contribution de tous les Angolais, dans un mouvement de sursaut national capable de rassembler, dans une parfaite synergie, toutes les compétences disponibles.

L'aide internationale sera, sans doute, nécessaire pendant encore longtemps. C'est pourquoi, nous souscrivons à l'analyse et aux recommandations contenues dans le dernier rapport du Secrétaire général.

Nous appuyons la proposition du Secrétaire général concernant la création, à partir du 1er juillet 1997, d'une Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et, quant à nous, nous estimons qu'elle méritera toute notre considération dans la mesure où elle tient compte de la nécessité de maintenir l'équilibre politique déjà établi et de créer des conditions requises pour la prise en charge par les Angolais eux-mêmes de leur destin. Cette mission va aussi aider les Angolais à parfaire leur nouveau système de gouvernement dont l'une des responsabilités majeures est de garantir à tous les citoyens la pleine jouissance de leurs droits civiques et politiques.

Compte tenu du rôle important de la Mission, mon pays, la Guinée-Bissau, apportera son soutien au projet de résolution qui va être mis aux voix.

Pour terminer, nous formulons, encore une fois, l'espoir que le Président Dos Santos et M. Savimbi auront l'occasion de se rencontrer le plus tôt possible en vue de créer un climat de confiance combien nécessaire pour la consolidation de la paix en Angola.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Le 16 avril, le Conseil de sécurité s'est réuni afin d'adopter la résolution 1106 (1997), qui prorogeait pour la dernière fois le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) pour une période de trois mois, et se féliciter des grands progrès que représentait dans le processus de paix en Angola l'investiture du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale.

Tout en se félicitant de l'évaluation positive de ces événements heureux, ma délégation est forcée de constater que le tournant pris récemment par les événements en Angola semblerait nous offrir des causes de préoccupation. Les tensions se sont exacerbées dans le nord du pays. Le personnel d'UNAVEM III a été limité dans ses mouvements au niveau de cette région et a été la cible d'attaques. L'extension de l'administration de l'État aux régions autrefois tenues par l'UNITA avance lentement face à la résistance de l'UNITA. L'UNITA ne s'est pas encore transformée en un parti politique et il est devenu évident qu'il a maintenu de nombreuses forces militaires, en dépit de ses démentis en décembre dernier. La démobilisation a été interrompue et demeure incomplète.

Dans ces circonstances, ma délégation estime qu'il convient que le Conseil de sécurité demande au Gouvernement angolais, et en particulier à l'UNITA, de s'abstenir strictement de compromettre le processus de paix et de l'exhorter à compléter d'urgence les aspects militaires et politiques du processus de paix dont le règlement est inachevé. Dans ce contexte, nous espérons sincèrement que le Président Dos Santos et M. Savimbi se rencontreront aussitôt que possible en Angola afin d'établir une relation de confiance réciproque et de coopération.

Le Japon est convaincu qu'à cette étape de l'évolution du processus de paix, la communauté internationale devrait fournir au peuple angolais un encouragement et un soutien constants en vue de la pleine mise en oeuvre des dispositions du Protocole de Lusaka et de l'achèvement du processus de paix. C'est pourquoi, le Japon soutient le projet de résolution dont nous sommes saisis. Par ce projet de résolution, le Conseil de sécurité décide d'attribuer à la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) le mandat de compléter le processus de paix après le retrait d'UNAVEM III, qui a mené à bien et avec succès sa mission. Comme indiqué aux paragraphes 4 et 5 du projet de résolution, il est important que le retrait des unités militaires d'UNAVEM III soit soigneusement déterminé et qu'il soit tenu compte des éléments encore inachevés du processus de paix et de l'évolution sur le terrain de la situation.

De l'avis de ma délégation, pour que le processus de paix en Angola puisse passer à l'étape suivante, l'appui de la communauté internationale et la volonté politique des parties de procéder à une complète démilitarisation des combattants et d'assurer leur réintégration seront à cet égard des facteurs essentiels. Étant profondément conscient de l'importance particulière de cette question, le Gouvernement japonais a décidé le 27 juin de verser une contribution supplémentaire d'un montant de 1,3 million de dollars à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) destinée à appuyer ses activités de démobilisation. Cela vient s'ajouter à l'aide que nous avons déjà fournie pour les activités de déminage ainsi que pour le rapatriement et la réinstallation des réfugiés angolais. Ce faisant, mon pays espère que d'autres pays donateurs fourniront également une assistance active à l'Angola par le biais de l'OIM ou d'autres canaux.

Il convient de répéter qu'en dernière analyse, la paix en Angola ne pourra être réalisée et consolidée que par le peuple angolais lui-même et, en particulier, par ses dirigeants politiques. Nous espérons sincèrement qu'ils ne ménageront aucun effort pour permettre de bonne foi la

mise en oeuvre complète du processus de paix, afin que la reconstruction et le relèvement de ce pays puissent devenir une réalité dès que possible, avec la bénédiction et la coopération de la communauté internationale.

Pour terminer, je voudrais exprimer la sincère reconnaissance de mon pays au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alioune Blondin Beye, ainsi qu'au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés en faveur du processus de paix en Angola. Je voudrais également faire part de notre espoir sincère de voir M. Beye continuer de jouer un rôle indispensable en qualité de Président de la Commission conjointe.

M. Osvald (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire que ma délégation souscrit pleinement à la déclaration faite ce matin par le représentant des Pays-Bas au nom de l'Union européenne.

La décision prise aujourd'hui de créer la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) marque le début d'une phase nouvelle de la participation des Nations Unies au processus de paix en Angola. C'est une étape importante et décisive, qui a été rendue possible grâce aux progrès récemment accomplis au niveau du processus de paix.

La MONUA jouera un rôle important pour faciliter l'instauration d'un climat politique plus sûr et plus stable en Angola. La Suède se félicite que la principale tâche de cette nouvelle mission concerne les aspects civils du processus de paix. Les tâches prévues sont conformes aux circonstances qui prévalent actuellement en Angola. Nous nous félicitons également que le mandat de la MONUA réponde à la demande faite par les parties de renforcer la présence des observateurs des droits de l'homme dans le pays. Le respect des droits de l'homme est essentiel au processus de réconciliation nationale.

La communauté internationale continuera d'aider le peuple angolais, comme elle l'a fait par le passé. Pour sa part, la Suède s'est engagée à continuer de fournir une assistance à l'Angola. Néanmoins, c'est aux Angolais eux-mêmes qu'incombe la responsabilité finale de restaurer la paix et la stabilité dans le pays. Nous appelons instamment les parties à saisir l'occasion qui s'offre à elles d'honorer pleinement et complètement les obligations qui leur incombent au titre du Protocole de Lusaka et de permettre ainsi de réaliser une véritable consolidation du processus de paix.

Des défis considérables se posent. Les progrès qui seront réalisés dans la normalisation de l'administration de

l'État seront essentiels pour faire avancer d'autres domaines du processus de paix. Il importe aussi d'accorder une attention particulière à l'achèvement rapide des tâches militaires en suspens. La résolution dont nous sommes saisis exige que l'UNITA apporte à la Commission conjointe des éléments d'information complets concernant tout le personnel armé qu'elle contrôle, afin qu'il puisse être désarmé et démobilisé conformément au Protocole de Lusaka.

En dépit des progrès décisifs qui ont été accomplis dans le processus de paix, nous demeurons profondément inquiets quant aux rapports faisant état d'accrochages entre les parties dans le nord-est du pays. Les parties doivent s'abstenir de toute activité militaire ou autre, qui risque de compromettre le processus de paix durable dans le pays.

La situation en matière de sécurité est toujours loin d'être satisfaisante dans plusieurs régions de l'Angola. Dans la décision qu'il a prise aujourd'hui, le Conseil souligne qu'il est nécessaire de veiller à ce que les événements sur le terrain et les progrès du processus de paix soient pris en compte lors du retrait prévu des unités militaires des Nations Unies. Cela sera important pour assurer le succès de la MONUA. C'est pourquoi nous nous félicitons qu'une révision de la situation soit prévue au mois d'août. Les parties doivent veiller à la liberté de mouvement et à la sécurité du personnel de la nouvelle Mission, ainsi que des autres membres du personnel des Nations Unies. En particulier, le harcèlement récent du personnel des Nations Unies par l'UNITA doit cesser.

De toute évidence, le moment est maintenant venu pour le Président Dos Santos et M. Savimbi de manifester leur attachement continu au processus de paix en se rencontrant en personne dès que possible sur le territoire national. Nous les invitons instamment à le faire. Nous sommes fermement convaincus qu'une telle réunion pourrait conduire à de nouveaux progrès sur la voie d'une réconciliation nationale.

Pour terminer, la Suède réitère sa gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, aux trois États observateurs, le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis, ainsi qu'au personnel d'UNAVEM III, pour les efforts qu'ils ont déployés en vue d'aider les parties en Angola à faire progresser le processus de paix.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : J'ai tout d'abord à remercier le Secrétaire général pour les informations importantes et les observations extrêmement utiles qu'il nous a données dans son dernier rapport sur la situation en Angola. Je souhaite également exprimer notre

sincère reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, pour les efforts constructifs et sincères qu'il continue de déployer en vue d'instaurer la paix en Angola.

Nous nous réunissons aujourd'hui au moment où un certain nombre d'événements positifs se sont déroulés en Angola. Personne ne saurait nier ni sous-estimer ces événements particulièrement importants, notamment au niveau politique. Il apparaît clairement que le processus de paix en Angola aborde une dernière étape capitale. Il ne reste plus qu'à régler certains aspects militaires laissés en suspens. Nous espérons que la rencontre prévue entre le Président Dos Santos et M. Savimbi en Angola contribuera au règlement de ces questions.

La délégation égyptienne est d'avis que la fin de l'impasse actuelle, qui compromet la mise en oeuvre complète du Protocole de Lusaka, dépendra de la ferme volonté politique de l'UNITA de se transformer en un parti politique et de renoncer aux options de guerre et à toute pratique entravant la mise en oeuvre du processus de paix. Nous sommes convaincus que cela ne pourra se faire que si la communauté internationale fait pression sur la direction de l'UNITA.

L'Égypte a suivi avec préoccupation l'escalade des tensions observée au nord de l'Angola ces dernières semaines. À cet égard, nous sommes d'accord avec l'évaluation faite il y a deux jours par M. Beye, Représentant spécial du Secrétaire général, selon laquelle la seule garantie de l'arrêt des tensions dans la région dépendra de la capacité du Gouvernement angolais d'étendre son contrôle militaire et administratif sur tout l'ensemble du territoire.

Dans ce contexte, ma délégation souhaite rappeler que la communauté internationale doit examiner sérieusement les capacités militaires restantes de l'UNITA, qui sont indéniables. Il importe en outre que la communauté internationale surveille la liquidation de ses forces spéciales et de sa «police des mines».

Ma délégation soutient les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général au sujet de la création de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA). Son mandat commencera demain, comme le précise la section VII du rapport. À cet égard, nous voudrions signaler qu'il importe de maintenir des unités militaires au sein de la nouvelle Mission tant que ne seront pas réglées toutes les questions militaires que je viens mentionner. Je pense que cet avis est partagé par un certain nombre de pays qui fournissent des contingents militaires ou des

effectifs de police à la MONUA. Il est inutile de mettre en péril la vie de ces personnes.

La démobilisation de quelque 100 000 soldats par les deux parties et leur réinsertion dans la vie civile représentent un défi qui freine la mise en oeuvre des accords de paix. À cet égard, nous appuyons la participation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à la mise en oeuvre de projets de formation et d'emploi qui auront des effets à très court terme et permettront d'utiliser les soldats démobilisés. Ces programmes sont essentiels, en particulier dans un pays où le chômage atteint un taux de 45 %. Nous espérons que les pays donateurs fourniront une assistance technique et financière pour la mise en oeuvre rapide de ces programmes.

Dans le domaine du déminage, ma délégation souhaite redire qu'elle apprécie et appuie totalement les activités que mènent le PNUD et le Département des affaires humanitaires pour mettre en oeuvre les plans de développement de capacités nationales en matière de déminage en Angola. Nous espérons que l'UNITA y contribuera en ouvrant les routes principales encore fermées. En ce qui concerne le déminage, UNAVEM III a fourni une assistance très appréciable et nous ne pouvons que l'en féliciter et relever les sacrifices de son personnel au fil des ans.

Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général concernant la création d'une Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), avec un mandat initial jusqu'à octobre 1997. Ma délégation votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

M. Sáenz Biolley (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de la délégation du Costa Rica, je voudrais exprimer ma très sincère reconnaissance à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) et à tout son personnel ainsi qu'au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alioune Blondin Beye, pour le travail appréciable qu'ils ont effectué en vue de réaliser la paix en Angola. Par ailleurs, le Costa Rica souhaite exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général et à l'ONU pour les efforts qu'ils déploient actuellement en faveur de l'Angola; nous remercions également les trois États observateurs qui ont tant coopéré en vue d'assurer le succès du processus de paix.

La mise en place du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, la démobilisation des anciens combattants de l'UNITA et l'extension de l'autorité de l'État sur tout le territoire angolais représentent les fondements essentiels pour la consolidation de la paix et de la

démocratie. Ils serviront de base à la prospérité et au bien-être que mérite le peuple angolais. Néanmoins, le Costa Rica est préoccupé par les affrontements qui ont eu lieu au nord du pays entre les forces gouvernementales et des groupes armés non identifiés. Ces affrontements représentent une menace sérieuse pour le processus de paix et doivent cesser immédiatement. Par ailleurs, mon pays estime que l'UNITA doit fournir toutes les informations sur ses forces armées et leur armement. Cela permettra à l'Angola de progresser vers une démocratie réelle et une réconciliation nationale. L'affrontement armé laissera place au débat constructif d'idées. À cet égard, il est urgent qu'une réunion ait lieu entre le Président Dos Santos et le Président de l'UNITA, et le Costa Rica les exhorte à se réunir sur le territoire angolais, dès que possible.

Le Costa Rica insiste sur la nécessité d'accélérer la démobilisation des anciens combattants et de procéder à leur intégration au sein des Forces armées angolaises, conformément aux Accords de Lusaka. Pour que ce processus réussisse, il faudra une aide considérable en vue d'intégrer les anciens combattants dans la société civile afin qu'ils contribuent au progrès en Angola. Si la démobilisation échoue, le processus de paix sera fortement compromis, comme cela a été le cas dans d'autres pays.

La fin du mandat d'UNAVEM III ne doit pas signifier la fin de l'appui de l'ONU au processus de paix en Angola. Bien au contraire, face aux changements positifs que connaît le pays, ceci doit représenter une réorientation de l'assistance de la communauté internationale. À cet égard, la recommandation du Secrétaire général de créer une Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) est tout à fait appropriée. Mon pays appuie cette recommandation, convaincu du fait qu'elle continuera avec succès le travail d'UNAVEM III en cette nouvelle étape du processus de paix. Mon pays votera donc pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

En cette nouvelle étape du processus de paix en Angola, la primauté du droit et le plein respect des droits de l'homme doivent être renforcés, dans un cadre de tolérance et de démocratie, qui ouvrira la voie à la prospérité et à un avenir meilleur pour tous les Angolais. Dans ce contexte, le Costa Rica estime qu'il est extrêmement important de maintenir la présence de la communauté internationale, par le biais de la MONUA, afin d'assurer la pleine mise en oeuvre des Accords de Lusaka.

M. Wang Xuexian (Chine) (*interprétation du chinois*) : Je voudrais d'abord remercier le représentant de

l'Argentine pour les félicitations qu'il m'a adressées à l'occasion du retour de Hong-kong à la Chine.

Nous sommes heureux de relever l'élan favorable du processus de paix en Angola depuis le début de l'année. Je note que le représentant de l'Angola, dans la déclaration qu'il a faite au nom du Vice-Ministre de son pays, a exprimé sa confiance dans l'avenir de l'Angola. C'est un fait encourageant. Nous sommes également préoccupés par les affrontements qui se produisent dans certaines parties de l'Angola et par le fait que le personnel militaire de l'UNITA n'a pas encore été pleinement démobilisé.

L'on a vu que seul un environnement pacifique et stable permet de se consacrer au développement socio-économique. Les années de guerre ont dévasté l'Angola, pays riche et vaste. L'aube de la paix apparaît en Angola et nous espérons sincèrement que le Gouvernement angolais, et en particulier l'UNITA, mus par l'intérêt fondamental de leur peuple et par un esprit d'unité et de coopération, saisiront cette occasion historique pour compléter le plus rapidement possible les tâches qui demeurent en suspens dans les domaines politique et militaire ainsi que pour parvenir à la réconciliation nationale et ouvrir ainsi la voie à la reconstruction nationale et au développement du pays.

Le règlement de la question angolaise dépend en fin de compte du peuple angolais lui-même. Cependant, la communauté internationale a également la responsabilité de promouvoir le processus de paix en Angola et de faciliter les efforts que fait l'Angola pour aboutir à la réconciliation nationale le plus rapidement possible. Actuellement, le processus de paix en Angola qui se trouve à une étape décisive a besoin de recevoir un appui vigoureux de la communauté internationale, y compris de l'ONU. En principe, nous appuyons donc la recommandation du Secrétaire général tendant à mettre en place la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), et nous espérons que sa création aidera à promouvoir le processus de paix et à réaliser, en fin de compte, la réconciliation nationale dans le pays. Mais je souhaite également souligner que le Conseil de sécurité ne devrait pas, par principe, s'impliquer dans ce qui relève du mandat d'autres organes des Nations Unies. Les vues de la Chine sont différentes concernant certaines fonctions que le Conseil entend confier à la MONUA. Par conséquent, nous avons des réserves sur certaines dispositions figurant dans le projet de résolution. Cependant, pour aider à réaliser sans délai la paix et le développement en Angola, et compte tenu du souhait de l'Angola et des autres parties concernées, nous voterons pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Nous espérons que le Gouvernement angolais et l'UNITA coopéreront avec la MONUA pour que le processus de paix se réalise sans heurt. Nous espérons également que les autres parties concernées, y compris les pays africains, continueront de jouer un rôle actif dans ce processus de paix. Avec la communauté internationale, le Gouvernement chinois travaillera à cette fin.

Enfin, la délégation chinoise voudrait saisir cette occasion pour rendre hommage à tout le personnel de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) et le remercier d'avoir aidé l'Angola dans sa recherche de paix et de réconciliation nationale.

M. Hume (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis sont heureux de se joindre aux autres membres du Conseil de sécurité pour appuyer ce projet de résolution, qui inaugure une nouvelle phase dans la participation de l'ONU au processus de paix en Angola. Nous souhaitons plein succès à la nouvelle Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) chargée de surveiller l'accomplissement des tâches inachevées du Protocole de Lusaka, surtout la normalisation, par des moyens pacifiques de l'administration de l'État dans tout le territoire national.

La création de cette nouvelle mission est un hommage rendu au succès de celle qui l'a précédée, la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), qui, avec ses 7 000 soldats, a maintenu le cessez-le-feu, désarmé et démobilisé en toute sécurité plus de 60 000 combattants, et apporté une paix relative à l'Angola après des décennies de conflit brutal. Nous remercions également le personnel d'UNAVEM III et les pays qui ont fourni des contingents d'avoir bien fait leur travail. Nous exprimons également notre reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Beye, pour les efforts inlassables qu'il a déployés.

À l'occasion de l'inauguration de cette nouvelle mission des Nations Unies, les États-Unis demandent au Gouvernement angolais et à l'UNITA d'achever le processus de paix et de réconciliation nationale. Nous demandons instamment au Gouvernement angolais de faire preuve de retenue au moment où le processus de paix entre dans sa phase finale. Nous sommes préoccupés par des mouvements de troupes et par des violations du cessez-le-feu dans les provinces du nord-est, et nous demandons au Gouvernement angolais de renoncer immédiatement à des actions militaires unilatérales qui dépassent le cadre des Accords de Lusaka. Des procédures prévoyant la normalisation du contrôle du

gouvernement sont clairement définies dans le Protocole de Lusaka et doivent être suivies.

Nous croyons également que l'accord relatif aux symboles nationaux contribuera au processus de réconciliation nationale. Nous demandons instamment à l'UNITA d'achever immédiatement et pleinement les tâches militaires et politiques convenues à Lusaka. Nous l'appuierons dans la mesure où elle le fera. Nous comprenons les préoccupations de l'UNITA en matière de sécurité et nous avons l'intention de continuer de faire en sorte que les deux parties respectent leur garanties mutuelles de sécurité, mais il est grand temps que l'UNITA déclare, désarme et démobilise ses unités armées et ramène l'UNITA dans la mouvance d'un processus politique pacifique.

Enfin, nous demandons instamment au Président Dos Santos et à M. Savimbi de se rencontrer en Angola immédiatement et régulièrement jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée à toutes les questions en suspens. La communauté internationale ne veut pas épuiser des ressources limitées et précieuses en fournissant des contingents pour contenir les factions armées. Nous voulons consacrer ces ressources à la construction de routes et de ponts, d'hôpitaux, d'écoles et à d'autres éléments de l'infrastructure dont l'Angola aura besoin pour parvenir à la prospérité qu'il mérite et qu'il peut atteindre.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La Russie, un membre de la troïka des États observateurs du règlement angolais et pays qui fournit des contingents à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), s'intéresse vivement aux progrès positifs du processus de paix et au rétablissement rapide d'une paix durable et d'une réconciliation nationale dans ce pays.

Le projet de résolution relatif au passage d'UNAVEM III à la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), qui va être adopté par le Conseil de sécurité, revêt une importance significative pour la réalisation de ces objectifs. Le projet de résolution est spécifiquement ciblé, il focalise l'attention des parties angolaises sur la priorité des questions politiques et militaires de l'accord qu'elles doivent régler.

Tous les membres du Conseil sont particulièrement préoccupés par la situation tendue qui existe dans les régions du nord-est à la suite de l'infiltration sur le territoire

angolais de soldats armés de l'UNITA, des Forces de l'ex-Gouvernement rwandais et de l'ex-armée de Mobutu, et par les tentatives de l'UNITA de conserver un potentiel militaire important malgré les dispositions du Protocole de Lusaka.

Sur cette toile de fond, nous attachons une importance particulière aux dispositions du projet de résolution relatives à l'extension sans contrainte, sur tout le territoire national, de l'administration de l'État établie en avril par le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale. En outre le projet exige que l'UNITA apporte sans tarder des éléments d'information complets concernant tous les éléments armés qu'elle contrôle, de façon que ceux-ci puissent être recensés, désarmés et démobilisés, conformément au Protocole de Lusaka.

Le processus de paix en Angola aurait pu être réalisé depuis longtemps si les dirigeants de l'UNITA avaient adopté une position plus constructive et s'était consciencieusement acquittés des obligations qu'ils ont contractées. Les prochains mois seront décisifs pour le sort du processus de paix dans son ensemble. Il ne faut pas réduire la pression soigneusement dosée sur les parties en vue d'un règlement, surtout sur l'UNITA, pour les inciter à pleinement mettre en oeuvre le Protocole de Lusaka et les accords qu'ils ont conclus.

Le projet de résolution fournit à la fois la possibilité de surveiller efficacement le déroulement du processus de paix et de procéder aux ajustements nécessaires du calendrier de retrait des troupes des Nations Unies de l'Angola.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1997/498.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation du russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1118 (1997).

L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mapuranga (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de me donner la parole à cette heure tardive, et je vous prie de m'excuser de n'avoir pu prendre la parole au moment où les pays participant à la réunion au titre de l'article 37 faisaient leurs déclarations.

Le Gouvernement et le peuple zimbabwéens ont continué de suivre l'évolution de la situation en Angola avec une grande attention et un immense intérêt. Ma délégation est donc heureuse de participer à ce débat ouvert sur la situation en Angola.

À la suite de la formation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, nous avons été très encouragés par la tenue de la première réunion du Conseil des ministres, le 18 avril, et par la convocation, le 22 avril, d'une séance plénière de l'Assemblée nationale à laquelle plusieurs députés, y compris des membres de l'UNITA, ont été élus à des postes dans diverses commissions parlementaires.

Malgré les inquiétudes récentes manifestées face aux tensions provoquées par des événements survenus tant à l'intérieur de l'Angola que dans la sous-région voisine de l'Afrique centrale, nous demeurons convaincus que le processus de paix en Angola, non seulement maintiendra son cap mais qu'il apportera également, enfin, la tranquillité et la stabilité à ce pays. Nous sommes donc en parfait accord avec le Secrétaire général pour dire que, malgré les difficultés et les retards persistants, les faits nouveaux en Angola ont généralement évolué d'une façon positive.

Nous lançons un appel au Gouvernement angolais et à l'UNITA pour qu'ils résolvent tous les problèmes qui subsistent et qui freinent le processus de paix avec le même esprit désintéressé de coopération et de tolérance qui a caractérisé les étapes initiales du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale. À cet égard, nous attendons davantage de progrès dans la normalisation de l'administration de l'État dans toutes les régions, en particulier dans celles qui se trouvent sous contrôle de l'UNITA; dans la démobilisation des anciens combattants ainsi que dans la formation des Forces armées angolaises unifiées. Nous demandons également instamment à tous ceux qui peuvent apporter une contribution de maintenir et de poursuivre une campagne énergique et sans relâche de sensibilisation du public afin de réduire effectivement, avant de les éliminer,

les obstacles psychologique et politique qui subsistent toujours au sein de la communauté angolaise.

La dernière fois que le Conseil de sécurité s'est réuni officiellement sur la question de l'Angola, ma délégation avait salué les recommandations du Secrétaire général relatives à la création d'une mission d'observation qui succéderait à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Elle avait également appuyé la décision prise par le Conseil d'examiner les propositions concrètes du Secrétaire général à la présente étape. Dans ce contexte, et ayant examiné les objectifs, le mandat et la structure organisationnelle recommandés par le Secrétaire général dans la section VII de son rapport figurant dans le document S/1997/438, ma délégation appuie sans réserve la création de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA). Le personnel du Zimbabwe qui a participé à UNAVEM III sous le seul commandement du général de division Sibanda, du Zimbabwe, reste à la disposition de la Mission d'observation.

Le Zimbabwe est sûr que cette transition minutieuse et systématique de la participation des Nations Unies en Angola permettra à la population de ce pays de bénéficier du soutien politique, moral et même psychologique dont il a besoin au moment où il resserre les rênes et se rapproche de la paix. Nous demandons instamment au Gouvernement angolais, et en particulier à l'UNITA, de se hâter d'achever les aspects politique et militaire inachevés du processus de paix, notamment la normalisation de l'administration de l'État sur tout le territoire national conformément au calendrier et aux procédures convenus, la transformation de la station de radio de l'UNITA en une radio non partisane, l'enregistrement et la démobilisation de tous les éléments militaires qui resteraient, l'élimination de tous les obstacles à la libre circulation des personnes et des biens ainsi que le désarmement de la population civile.

Enfin, nous exprimons notre reconnaissance à la communauté internationale qui a fourni une assistance humanitaire au peuple angolais lorsqu'il traversait cette longue période de malaise. Nous ne pouvons que demander instamment que cette forme d'assistance et d'autres formes d'assistance soient maintenues pour faciliter la réinsertion sociale des anciens combattants, la réinstallation des personnes déplacées et le redressement et la reconstruction de l'économie nationale angolaise afin de consolider les acquis du processus de paix.

Le Président (*interprétation du russe*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la Zambie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au

débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kasanda (Zambie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation du russe*) : Le dernier orateur pour la séance d'aujourd'hui est le représentant de la Zambie, à qui je donne la parole.

M. Kasanda (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais également m'excuser de n'avoir pas pris la parole au moment voulu. Cela dit, je souhaiterais vous féliciter, Monsieur le Président, pour avoir guidé efficacement les travaux du Conseil au cours du mois de juin. Je voudrais également adresser mes félicitations à votre prédécesseur pour sa présidence du Conseil le mois dernier.

Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général de son rapport clair sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), en date du 5 juin 1997. Il dresse le bilan des progrès réalisés dans les différents aspects de la situation angolaise, englobant les aspects socio-économique, politique, militaire et humanitaire. Ceci est judicieux au moment où UNAVEM III prend fin. On ne saurait nier que la formation du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, le 11 avril 1997, a contribué pour beaucoup à faciliter les progrès qui ont été enregistrés.

La voie du processus de paix en Angola a été longue et difficile, et nous devons féliciter ceux qui ont contribué à réaliser les progrès enregistrés. Nos félicitations s'adressent au Secrétaire général lui-même, dont la dernière visite en Angola au mois de mars dernier a été un catalyseur important pour la paix et le progrès en Angola, et également à l'infatigable Représentant spécial en Angola, M. Alioune Blondin Beye, qui a, au cours de cette période de négociations difficiles, pris de nombreuses mesures qui ont permis au processus de paix de rester sur les rails. Nos remerciements particuliers s'adressent également aux trois États observateurs — le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique — pour les conseils qu'ils ont constamment donnés aux parties afin que celles-ci demeurent sur la voie, et ce, en dépit des nombreuses difficultés qui ont surgi au cours du processus de paix.

Les progrès qui ont été enregistrés en Angola resteront fragiles tant que l'UNITA continuera d'avoir une attitude intransigeante. En vérité, ma délégation est fortement troublée par le fait que l'UNITA n'a pas pleinement honoré les obligations lui incombant dans le processus de paix.

Des progrès considérables ont été réalisés sur la voie de la paix. Nous demandons instamment à l'UNITA d'éliminer les obstacles qu'elle n'a cessé d'ériger sur la voie de la paix. À cet égard, l'UNITA devrait fournir immédiatement toutes les informations relatives aux forces qu'elle contrôle, y compris celles qui sont attachées à son dirigeant, Jonas Savimbi. Le processus de démobilisation et d'intégration du personnel militaire dans l'armée nationale est une partie essentielle du Protocole de Lusaka et doit être honoré par l'UNITA.

L'Angola a atteint une étape décisive dans laquelle toutes les parties intéressées doivent faire de leur mieux afin de maintenir l'élan vers une paix totale. Au moment où UNAVEM III arrive à son terme, nous sommes satisfaits de constater que l'on est sur le point de créer une Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA). Cette mission contribuera à aider les parties angolaises à consolider la paix et la réconciliation nationale. La paix en Angola contribuera à son tour à élargir les paramètres de la paix et de la stabilité dans toute la région d'Afrique australe. Nous pouvons donc tous tirer un parti immense du bien-être de l'Angola en tant que pays.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de la Zambie des paroles aimables qu'il a adressées au précédent et à l'actuel Présidents du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 12 h 30.